



Les entrepreneurs engagés décryptent le programme d'**Emmanuel Macron**

Emmanuel Macron propose des règles claires pour un meilleur partage de la valeur au sein de l'entreprise. En parallèle, il propose l'établissement de nouveaux critères de réussite par l'indexation de la rémunération variable des chefs d'entreprise sur des critères de performance extra-financière sociaux et écologiques. Une trajectoire de transformation claire et commune pour l'ensemble des entreprises gagnerait à être précisée.

1. Meilleur partage de la valeur

Deux mesures phares sont proposées pour augmenter le pouvoir des ménages : triplement de la prime dite "Macron" défiscalisée et mise en place d'un "dividende salarié", soit une obligation pour les entreprises qui versent des dividendes d'instaurer un dispositif de partage des profits avec les salariés. Le chantier de la modernisation du dialogue social sera poursuivi pour un renforcement du rôle des partenaires sociaux pour gagner en souplesse dans la négociation et l'adoption d'accords.

2. Nouveaux indicateurs de réussite pour les entreprises

Le Président-Candidat propose également une autre mesure clef : l'indexation de la part variable de la rémunération des dirigeants d'entreprise à l'atteinte d'objectifs sociaux et environnementaux. Il s'agit d'une mesure pertinente pour engager pleinement les dirigeants d'entreprise dans la transformation de leurs modèles économiques vers plus de durabilité et de justice sociale. Cette mesure, pour être pleinement efficace, doit toutefois être liée à un pourcentage minimum suffisamment ambitieux et adossée à un référentiel pertinent pour pouvoir mesurer en transparence le respect de ces objectifs (type Index d'Impact).

3. Planifier la transition écologique

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, Emmanuel Macron propose : la relance du nucléaire, le développement de la puissance solaire, des parcs éoliens et de l'hydrogène vert, mais aussi une information claire de l'impact environnemental des produits courants (cosmétique, vêtements). La planification écologique sera déclinée dans chaque grand secteur économique avec une négociation entre tous les acteurs pour déployer les solutions de décarbonation, coordonner les investissements, organiser la transformation des emplois.

4. Réindustrialisation et soutien à des "projets d'avenir"

Les entreprises, notamment industrielles et de l'agriculture verront leurs impôts de production réduits (notamment avec la suppression de la CVAE, soit environ 7 milliards d'euros) sans contreparties sociales et écologiques. Les investissements dans l'innovation technologique seront privilégiés, ainsi que les biomédicaments et le secteur maritime. Les principes de l'achat public seront révisés pour favoriser la production locale.

En bref :

- +** Des propositions pour améliorer le partage de la valeur comme le "dividende salarié", l'indexation de la rémunération variable des dirigeants des grandes entreprises au respect d'objectifs environnementaux et sociaux (sous réserve d'objectifs communs à toutes les entreprises), des propositions pour la transition écologique.
- Pas de mesures réellement incitatives à la transformation des entreprises en matière sociale et écologique, pas d'investissements dans l'innovation écologique et sociale